Giennois : Manuel Valls a tranché

Publication : jeudi 6 mars 2014 12:37

Le Journal de Gien, 6 mars 2014

DÉCOUPAGE CANTONAL

Giennois : Manuel Valls a tranché

De gauche comme de droite, la proposition de découpage cantonal réalisé à Gien avait été jugée incohérente. C'est celle que le premier ministre et le ministre de l'Intérieur ont finalisée.

■ En décembre 2013, les élus et habitants du Giennois étaient tombés de leur chaise en découvrant le découpage cantonal envisagé par la préfecture, sur ordre du ministère de l'Intérieur, en vue des élections cantonales en 2015.

En janvier 2014, les élus de Gien, Patrick Chiérico en tête, rencontraient Manuel Valls qui les rassurait sur la non venue des gens du voyage à Nevoy en août. La question des cantons n'avait pas été abordée.

Un découpage qui s'appuyait sur trois critères : Mire étenger la parité en présentant deux conseillers généraux (un homme et une femme) dans les nouveaux cantons. Des cantons de population similaires (31.000 habitants à plus ou moins 20 %). Et respecter les découpages des communautés de communes. Voilà pour l'esprit, restait les faits.

Sur ce dernier point, le Giennois était monté au créneau pour dénoncer l'incohérence historique et territoriale des ordres de la place Beauvau.

Le Conseil général s'était réuni en faisant des propositions. Les maires ruraux, les présidents d'intercommunalité avaient fait bloc pour dénoncer un découpage sans cohérence. Les conseils municipaux avaient voté des motions pour demander à ce que le projet soumis soit amenté, modifié, prennent en considération le terrain.

Qu'à cela ne tienne, l'arrêté ministériel définissant les nouveaux contours des cantons du Loiret est paru au Journal officiel vendredi 28 février, paraphé par Jean-Marc Ayrault, Premier Ministre, et Manuel Valls, ministre de l'Intérieur.

D'un point de vue politique, ce découpage montre une incohérence. La communauté de commune du Giennois va devoir composer, non plus avec un conseiller général, mais avec quatre (deux à l'Ouest, et deux à l'Est).

D'un point de vue administratif, les habitants doivent-ils redouter ce découpage ? Si l'on habite Gien ou Saint-Brisson-sur-Loire, faut-il s'adresser aux impôts à Gien ou à Sully ?

Il en va de même pour Le Charme, faut-il déposer plainte demain à Lorris ? Car dans bien des cas, les services de l'État prennent en considération ces découpages administratifs.

Jean-Pierre Sueur (PS) : « Je ne suis pas convaincu par le découpage giennois ».

Jean-Pierre Sueur, se montre solidaire du gouvernement : « Je soutiens cette réforme qui permet l'égalité sur les tailles de cantons, qui permet la représentation de la parité. Le découpage dans l'ensemble est correct. Ce qui me paraît insatisfaisant est le découpage du Giennois. J'ai dit au ministre de l'Intérieur que je n'étais pas convaincu sur ce point. Il l'a maintenu car ce découpage propose un parfait équilibre sur le plan démographique. Des élus m'ont signalé vouloir engager des recours, je trouve aussi la démarche cohérente. »

Il propose le rattachement de Saint-Brisson, Saint-Martin-sur-Ocre et Pouilly-les-Gien avec Gien. Ce qui ferait sortir Langesse, Solmonrad, le Moulinet-sur-Solin et Les Choux avec Lorris. « Cela couperait la communauté de communes du Giennois, non plus en deux, mais en trois. »

Ou laisser le canton actuel de Gien seul, mais marier Châtillon-sur-Loire, Briare et Châtillon-Coligny ensemble ; « Mais alors on coupe Gien de Châtillon-sur-Loire et Briare de Gien. Il faire travailler Châtillon-sur-Loire et Châtillon-Coligny n'est pas naturel. »

Éric Doligé (UMP) : « Il y aura des recours au Conseil d'État ». Éric Doligé, président du Conseil général est très en colère. « Ce découpage est aberrant. Il n'a aucune logique sur l'organisation du territoire et l'intercommunalité. Jean-Pierre Sueur pouvait réagir avant. Il a des relations au ministère. Le directeur de Manuel Valls fut aussi le sien. Ce découpage a été fait par le PS du Loiret ! »

Pour le patron du Loiret, pas d'alternative : « Il faut continuer à se battre sur le découpage dans le département, et dans le Giennois en particulier. Il nous faut maintenant démontrer que tout cela a été réalisé sans concertation et que le ministère n'a écouté personne. À nous de prendre la voie légale et de contester les décrets ministériels. Par un recours gracieux dans un premier temps auprès du Premier Ministre, et ensuite, en contentieux au Conseil d'État. »

« Sur les équilibres de population, la parité, la loi a été votée. Mais c'est le mode de découpage qui n'est pas acceptable. C'est là où la concertation avait sa place. La méthode qui a été employée est scandaleuse. Quand le Conseil d'État aura des milliers de recours, il faudra bien modifier les cartes ! »

Ca

Canton de GIEN

Canton de SULLY-SUR-LOIRE

CENTRE FRANCE

La carte des cantons telle qu'elle a été validée par le ministère de l'Intérieur.

Les futurs cantons à compter de 2015

■ **Canton de Châteauneuf.** Le canton n° 3 (Châteauneuf-sur-Loire) comprend les communes suivantes : Bouzy-la-Forêt, Châteauneuf-sur-Loire, Combreux, Darvoy, Donnery, Fay-aux-Loges, Ingrannes, Jargeau, Saint-Denis-de-l'Hôtel, Saint-Martin-d'Abbat, Seichebrières, Sully-la-Chapelle, Sury-aux-Bois, Vitry-aux-Loges.

Canton de Gien. Le canton n° 7 (Gien) comprend les communes suivantes : Adon, Autry-le-Châtel, Batilly-en-Puisaye, Beaulieu-sur-Loire, Boismorand, Bonny-sur-Loire, Breteau, Briare, La Bussière, Cerdon, Cernoy-en-Berry, Champoulet, Châtillon-sur-Loire, Les Choux, Dammarie-en-Puisaye, Escrignelles, Faverelles, Frêne-en-Gâtinais, Gien, Langesse, Le Moulinet-sur-Solin, Nevoy, Oisson-sur-Loire, Ouzouer-sur-Trézée, Pierrefitte-du-Bois, Saint-Firmin-sur-Loire, Thou.

Le canton de Lorris. Le canton n° 8 (Lorris) comprend les communes suivantes : Ailland-sur-Milleron, Auvilliers-en-Gâtinais, Beauchamps-sur-Huillard, Bellegarde, Chailly-en-Gâtinais, La Chapelle-sur-Aveyron, Chapelon, Le Charme, Châtenoy, Châtillon-Coligny, Cortrat, Coudroy, La Cour-Marigny, Dammarie-sur-Loing, Fréville-du-Gâtinais, Ladon, Lorris, Mézières-en-Gâtinais, Montbouy, Montcresson, Montereau, Moulon, Nesploy, Nogent-sur-Vernisson, Noyers, Oussoy-en-Gâtinais, Ouzouer-des-Champs, Ouzouer-sous-Bellegarde, Presnoy, Pressigny-les-Pins, Quiers-sur-Bézonde, Saint-Hilaire-sur-Puiseaux, Saint-Maurice-sur-Aveyron, Sainte-Geneviève-des-Bois, Thimory, Varennes-Changy, Vieilles-Maisons-sur-Joudry, Villemoutiers.

Canton de Saint-Jean-le-Blanc. Le canton n° 20 (Saint-Jean-le-Blanc) comprend les communes suivantes : Férolles, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc, Sandillon, Sigloy, Tigy, Vannes-sur-Cosson, Vienne-en-Val.

Canton de Sully. Le canton n° 21 (Sully-sur-Loire) comprend les communes suivantes : Bonnée, Les Bordes, Bray-en-Val, Cerdon, Coullons, Dampierre-en-Burly, Germigny-des-Prés, Guilly, Isdes, Lion-en-Sullias, Neury-en-Sullias, Ouzouer-sur-Loire, Pouilly-les-Gien, Saint-Aignan-des-Gués, Saint-Aignan-le-Jaillard, Saint-Benoît-sur-Loire, Saint-Brisson-sur-Loire, Saint-Florent, Saint-Gondon, Saint-Martin-sur-Ocre, Saint-Père-sur-Loire, Sully-sur-Loire, Viglain, Villemurlin.

7 AU 10 MARS 2014
PARC EXPO
salon des antiquités d'Orléans
PRÉSENCE D'EXPERTS
VENDREDI 9 : 9h - 20h
SAMEDI 10 : 9h - 18h - 19h
DIMANCHE 11 : 9h - 18h
Expertise des ANTIQUITÉS Orléans
www.salon-antiquites-orleans.fr

.

Phoca PDF